



SANTE MENTALE EUROPE – MENTAL HEALTH EUROPE –aisbl  
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles  
Tél. +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04  
E-Mail: [info@SME-sme.org](mailto:info@SME-sme.org)  
Site internet: [www.SME-sme.org](http://www.SME-sme.org)

A large, stylized illustration of a feather, rendered in dark grey lines, is positioned diagonally across the center of the page. The feather's shaft points towards the bottom left, and its vane extends towards the top right.

# **Santé Mentale Europe**

## **RAPPORT ANNUEL 2008**



Avec le soutien de la Commission européenne

**RAPPORT 2008**

*Présenté à l'Assemblée Générale*

*Bruxelles, le 13 juin 2009*

## INTRODUCTION

SME a une longue histoire et elle joue un rôle important en matière de sensibilisation et de lutte contre les tabous, les préjugés et la stigmatisation associés à la maladie mentale. Veiller à ce que la santé mentale devienne partie intégrante de toutes les politiques concernant l'inclusion sociale est devenue l'une des activités principales de SME et l'un des domaines de préoccupation majeure des personnes souffrant de problèmes de santé mentale chroniques. A cet effet, SME développe des projets d'échange européens avec ses organisations membres, formule des recommandations en matière de politiques et de stratégies dans le domaine de la santé mentale et de l'inclusion sociale en se basant sur ces projets et fait pression sur les institutions européennes afin de les conscientiser par rapport à cette question importante, exactement de la même façon que les membres de SME organisent des campagnes au niveau local et national.

Dans le domaine de l'insertion sociale, le travail de SME s'est poursuivi autour de trois objectifs principaux : améliorer les capacités en matière d'organisation et de gestion de SME, renforcer la dimension sociale européenne de la stratégie de Lisbonne renouvelée en faveur de la croissance et de l'emploi et de mieux faire face aux défis et aux besoins des personnes ayant (un passé avec) des problèmes de santé mentale, accroître les échanges et un dialogue permanent avec les institutions de l'UE et les autres intervenants en vue d'élaborer des politiques futures en matière d'emploi et dans le domaine social qui reflètent mieux les besoins des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Nous sommes heureux d'avoir reçu également pour 2008 nos financements de base du **programme PROGRESS** de la Commission européenne (Unité protection sociale et inclusion sociale de la Direction Générale Emploi et Affaires Sociales).

Santé Mentale Europe s'est activement engagée dans la préparation et le suivi des activités du **Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être**. SME a été l'une des ONG que la Commission européenne a contactée pour faire avancer la mise en œuvre du Pacte au sein des Etats membres de l'Union européenne.

Un autre domaine d'action important de SME a été le travail de promotion de la santé mentale et du bien-être. Nous avons participé en tant que partenaire dans quelques projets importants tel que ProMenPol et CAMHEE.

Dans le domaine des droits de l'Homme et du handicap, SME a mené à bien un travail intense de lobbying par rapport à la proposition de Directive de la Commission européenne sur la non discrimination. Elle a participé activement au travail de veille et de mise en œuvre de la Charte sociale du Conseil de l'Europe, et a suivi de près le travail de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (FRA : *Fundamental Rights Agency*).

Ce rapport annuel approfondit tous ces points. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de SME: [www.SME-sme.org/](http://www.SME-sme.org/)

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux membres et aux sympathisants pour leur travail et leurs efforts en 2008 et nous espérons pouvoir continuer notre collaboration fructueuse en vue de réaliser nos objectifs conjoints !

Mary Van Dievel,  
Directrice de SME

## **DOMAINES DE TRAVAIL PRINCIPAUX DE SME**

### **PROMOTION DE LA SANTE MENTALE ET PREVENTION DES TROUBLES**

L'année 2008 a vu la réalisation d'un important développement dans le domaine de la santé mentale et du bien-être, à savoir le lancement du **Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être**. Ce pacte a été lancé lors de la Conférence de haut niveau sur la santé mentale et le bien-être le 13 Juin 2008, organisée par la Commission européenne en collaboration avec la présidence slovène et le Bureau régional européen de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ce Pacte constitue un appel pour un partenariat à travers l'action et exprime la détermination des Etats membres et des intervenants des différents secteurs tels que la santé, l'enseignement, le lieu de travail, les affaires sociales et la société civile à s'engager à mener un travail d'échange et de coopération à plus long terme au sujet de la santé mentale et du bien-être dans l'UE. Le Pacte reconnaît les bénéfices socio-économique et sanitaire d'une bonne santé mentale pour tous et le besoin de surmonter les tabous et la stigmatisation qui sont toujours associés à la maladie mentale. Le Pacte suggère la mise en commun de connaissances provenant de l'ensemble des pays de l'UE afin d'élaborer des recommandations appuyées par tous en vue d'actions s'articulant autour de cinq axes clef :

- Prévention du suicide et de la dépression
- Santé mentale chez les jeunes et l'éducation
- Santé mentale sur le lieu de travail
- Santé mentale chez les personnes âgées
- Combattre la stigmatisation et l'exclusion sociale

Depuis le début, SME s'est engagée activement dans le processus visant le lancement du Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être. SME a consenti des efforts dans ce sens afin de s'assurer que le Pacte adopterait une approche globale pour la promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être, et qu'il concernerait la population européenne dans sa totalité et à tous les niveaux.

SME a participé aux rencontres préparatoires de la Commission européenne en vue d'organiser la Conférence de haut niveau sur la santé mentale (juin 2008), et a contribué à la rédaction des Documents de consensus thématiques sur la façon de renforcer la santé mentale au niveau de l'UE. Afin d'apporter son concours à l'application du Pacte au niveau européen, SME a renforcé son partenariat avec les institutions de l'UE et d'autres organisations, en offrant des conseils stratégiques et en faisant entendre davantage la voix des (ex)usagers de la santé mentale et de la société civile en général. Au niveau national et local, les membres de la SME ont fait connaître le Pacte et ont fait pression sur les pouvoirs publics au niveau régional et national afin de faire promulguer des politiques en matière de santé mentale qui rencontrent les véritables besoins de la population.

Suite au lancement de ce Pacte, les questions de santé mentale et de bien-être de la population ont reçu une attention croissante et ont été reconnues comme des questions politiques clef par les membres du Parlement Européen et identifiées en tant que priorités de travail clef par la présidence française de l'UE. SME a suivi de près les activités politiques afin de promouvoir les politiques tenant compte de la santé mentale dans les Etats membres de l'UE et d'en influencer les activités.

### **Activités et événements phare de SME :**

- ❖ Implication de SME en tant qu'expert aux travaux préparatoires de la Commission européenne en vue d'élaborer le Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être (**janvier – juin 2008**).
- ❖ Participation officielle de SME en tant qu'orateur de première importance à la Conférence de haut niveau sur la santé mentale et le bien-être, Bruxelles (**12 - 13 juin 2008**).
- ❖ Activités de plaidoyer dans le cadre des présidences slovène et française de l'UE : par exemple lettre ouverte aux présidences française, tchèque et suédoises afin de réclamer l'inclusion des autres démenças dans leur programme de travail, à l'instar de la maladie d'Alzheimer (**octobre 2008**).
- ❖ Débat de SME : « Assurer la santé mentale des jeunes dans les sociétés européennes modernes – Concrétiser le Pacte pour la santé mentale et le bien-être » au Parlement Européen, à Bruxelles. La réunion a eu lieu sous la houlette de deux eurodéputés : Poul Nyrup Rasmussen, ex-Premier Ministre danois, et Giovanni Berlinguer, membre de la commission parlementaire pour la santé et l'environnement (**3 décembre 2008**).
- ❖ Participation aux activités de nombreuses organisations coudole et d'autres interlocuteurs intéressés par les politiques relatives à la santé mentale et au bien-être : Forum UE sur la politique de santé, Alliance européenne pour la santé publique (EPHA), Groupe d'intérêt spécial du Parlement Européen sur le personnel soignant (**en cours**).
- ❖ Participation aux projets financés par la Commission européenne essentiellement axés sur la santé mentale (**en cours**)
  - DataPrev – banque de données destinée à la promotion de programmes de santé mentale et de prévention des troubles mentaux (6<sup>ème</sup> Programme Cadre)
  - CAMHEE – Santé mentale des enfants et des adolescents dans une UE élargie (DG Santé et consommateurs)
  - DETERMINE - Action sur les déterminants socio-économiques de la santé (DG Santé et consommateurs)
  - HELPS – Réseau européen pour la promotion des résidents des institutions de soins sociopsychiatriques (DG Santé et consommateurs)
  - ProMenPol – Promotion et protection de la santé mentale (6<sup>ème</sup> Programme Cadre)
  - VALUE+ - Promouvoir l'implication des patients dans les projets menés à bien dans le domaine de la santé et recevant le soutien de l'UE (DG Santé et consommateurs).

Pour de plus amples détails sur ces projets, consulter le site internet de SME :  
<http://www.mhe-sme.org/en/our-projects.html>

### **INCLUSION SOCIALE ET SANTE MENTALE**

Actuellement, SME travaille dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et se réfère à la Méthode Ouverte de Coordination (MOC). La Stratégie de Lisbonne privilégie une approche qui renforce mutuellement les réformes économiques, sociales et dans le domaine de l'emploi. La Méthode Ouverte de Coordination (MOC) représente la dimension sociale de la Stratégie de Lisbonne de l'UE et est un processus permettant aux Etats membres de se mettre d'accord pour coordonner leurs politiques par le biais d'échange et d'apprentissage mutuel. La MOC s'applique aux domaines politiques pour lesquels l'UE a des compétences limitées selon les traités de l'UE, mais où les Etats membres se sont rendus compte qu'un travail en commun au niveau européen constituerait une valeur ajoutée, notamment en ce qui concerne les politiques d'inclusion sociale et de protection sociale. Ces domaines

incluent également les pensions, les soins de santé et les soins à long terme. Dans le cadre de ce processus, les Etats membres de l'UE approuvent des objectifs de haut niveau concertés ainsi que des indicateurs communs qui permettront d'une part de mesurer les progrès effectués au regard de ces buts et d'autre part de préparer des rapports stratégiques nationaux où les Etats membres explicitent la façon dont ils comptent définir des politiques qui répondent aux objectifs communs et où ils évaluent ces stratégies en collaboration avec la Commission européenne (Rapport conjoint).

En automne 2008, les Etats membres ont rendu leurs rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale pour les années 2008-2010. Les membres de SME y ont participé activement et ils ont été en contact avec leurs autorités nationales respectives chargées de ces rapports. En outre, une évaluation globale a été effectuée sur la prise en considération de la dimension de santé mentale, incluant notamment un recueil de bonnes pratiques et de conclusions ainsi que des recommandations politiques au sujet de la prise en compte des questions de santé mentale et d'inclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale et concernant la mise en œuvre des politiques y afférentes.

SME a également apporté sa contribution à la consultation de la Commission européenne sur la recommandation relative à l'inclusion active, par le biais d'un document politique intitulé « Moderniser la protection sociale pour renforcer la justice sociale et la cohésion économique : promouvoir l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail », en février 2008. Cette recommandation établit les lignes politiques européennes pour le volet concernant un revenu de prise en charge approprié notamment en lien avec le marché du travail et les services de qualité et elle a été adoptée par la Commission européenne en octobre 2008.

De plus, en 2008, le système de Points de contact nationaux a été mis sur pied. L'une des organisations membres de SME dans chaque pays a été choisie pour devenir le Point de contact de SME. Ces Points de contact sont également les « coordinateurs du pays » par rapport aux autres organisations membres de SME dans leur pays. En effet, ils se concertent et recueillent des informations sur la situation d'exclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale, regroupent les différents intervenants et discutent avec tous de la situation actuelle d'exclusion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale. Ils développent des propositions politiques et des stratégies en matière d'insertion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale et font un travail de plaidoyer dans chaque Etat membre pour que les stratégies destinées à la promotion de l'insertion sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale soient incluses dans les politiques actuelles et futures.

### **Activités et événements phare de SME :**

- ❖ Activités de lobby lors de la phase de préparation des Rapports stratégiques nationaux (RSN) sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 (**trois premiers trimestres de 2008**).
- ❖ Processus de consultation concernant la Recommandation de l'UE sur l'inclusion active (**février**).
- ❖ Etablissement d'un groupe d'experts-évaluateurs (3 personnes) formé par des personnes ayant (un passé avec) des problèmes de santé mentale. Ce groupe, désigné parmi les membres de SME, a participé et observé de près les événements phare de SME en 2008.
- ❖ Réunion des Directeurs et lancement des Points de contact nationaux (**avril**).
- ❖ Séminaire de renforcement des capacités destiné aux membres, Conférence de SME « Diversité dans le domaine de la santé mentale et du bien-être – Une opportunité pour le dialogue interculturel » et l'Assemblée Générale à Aalborg (Danemark) (**août**).
- ❖ Participation à la 7<sup>ème</sup> Table Ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale à Marseille et publication du document politique intitulé « Stratégie d'inclusion active destinée aux personnes les plus éloignées du marché du travail » (**octobre 2008**).
- ❖ Atelier de Santé Mentale Europe et Solidar lors de la Conférence annuelle de la Plateforme sociale portant sur cette question : « Quel est le rôle des réseaux d'ONG européens pour combler le fossé qui existe entre le niveau national et le niveau européen ? » afin de discuter du rôle des réseaux européens dans le renforcement des capacités, en tant que médiateur, facilitant la transmission d'informations entre le niveau national et la sphère européenne (**décembre**).
- ❖ Analyse des Rapports stratégiques nationaux sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008-2010 concernant la prise en compte de la dimension de santé mentale (**décembre**).

Pour de plus amples informations sur ces projets, consulter le site internet de SME :  
<http://www.mhe-sme.org/en/our-work/social-inclusion-and-mental-health.html>

### **HANDICAP ET SANTE MENTALE**

En 2008, Le Conseil européen a adopté une « Résolution sur la situation des personnes handicapées au sein de l'Union européenne – Plan d'action européen pour 2008-2009 » suite à la publication par la Commission européenne en 2007 de l'analyse de la situation des personnes handicapées au sein de l'Union européenne, présentant de nouveaux objectifs pour le Plan d'action 2008-2009 concernant les personnes handicapées. Dans cette Résolution, le Conseil considère que l'accessibilité constitue l'élément clef qui permet aux citoyens handicapés de jouir d'un vie indépendante et d'être active sur le plan social et économique, ce qui ne peut se réaliser que si la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées est pleinement appliquée et que l'on se dote d'instruments assurant la pleine participation des personnes handicapées à la société.

En 2008, les activités de SME dans le domaine du handicap ont privilégié la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées. Ce traité historique, adopté en décembre 2006 par l'Assemblée Générale de l'ONU, est

la première convention juridiquement contraignante qui protège et promeut les droits des personnes handicapées, notamment ceux des personnes souffrant de handicaps psychosociaux (problèmes de santé mentale) ou de handicaps intellectuels. Cette Convention et son protocole facultatif sont en vigueur depuis le 3 mai 2008.

SME a suivi le processus de ratification qui a eu lieu pendant toute l'année et qui devrait encore continuer en 2009. A la fin de l'année 2008, six pays européens avaient ratifié cette Convention onusienne (Autriche, Croatie, Hongrie, Slovaquie, Espagne et Suède). Le processus d'observation de la mise en œuvre a été lancé et SME suit ce processus de très près. Selon SME, il est essentiel de soutenir le modèle social du handicap, qui est reconnu dans le préambule de la Convention, au lieu de l'approche médicale qui ne fait qu'inventorier les déficiences et les symptômes chez les personnes.

En juillet 2008, la Commission européenne a proposé une nouvelle Directive sur la non discrimination qui devrait en principe être adoptée au niveau européen. Cette nouvelle proposition de Directive inclut des dispositions visant à protéger les personnes handicapées contre la discrimination dans d'autres domaines que l'emploi. SME a suivi ce processus auprès du Parlement Européen et compte en faire de même lors des différentes étapes de son adoption au Conseil.

Certaines questions relatives aux personnes handicapées feront également partie des travaux du Comité de SME sur les droits de l'Homme.

#### **Activités et événements phare de SME :**

- ❖ Implication dans la campagne du Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) « *1million4disability* » (un million de signatures en faveur des personnes handicapées) pour une législation européenne intégrale en faveur des personnes handicapées qui les protégera contre la discrimination dans toutes les sphères de leur vie.
- ❖ Préparer une campagne dans le cadre des élections du Parlement Européen (**en cours**).
- ❖ Collaboration avec l'Intergroupe personnes handicapées du Parlement Européen (**en cours**).
- ❖ Participation active aux différents groupes de travail du FEPH : GT sur la vie au sein de la collectivité, GT sur l'emploi et la politique sociale et le GT sur les personnes en situation de grande dépendance (**en cours**).
- ❖ Membre du Comité de pilotage et de gestion de la ECCL (Coalition européenne pour la vie dans le tissu social) (**en cours**).

Pour de plus amples détails sur ces projets, consulter le site internet de SME :  
<http://www.mhe-sme.org/en/our-work/disability-and-mental-health.html>

#### **DROITS DE L'HOMME ET SANTÉ MENTALE**

La Commission a décidé que la législation sur la non discrimination allait être l'une de ses priorités pour 2008 après avoir révisé la législation existante et être arrivée à la conclusion que « le niveau de protection contre la discrimination aux motifs de la religion, de l'âge, du handicap et de l'orientation sexuelle était plus faible que celui appliqué dans le cas d'une discrimination au motif de la race ».

Le 2 juillet 2008, après un travail de lobbying intense par les membres du Parlement (eurodéputés), les organisations non gouvernementales et les syndicats, la Commission a rendu publique sa proposition de Directive qui offre une protection à l'encontre de la discrimination aux motifs de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion ou des convictions, à savoir des motifs qui s'ajoutent à la

discrimination sur le lieu de travail. SME a plaidé en faveur de l'inclusion des personnes ayant des problèmes de santé mentale dans la liste des motifs de discrimination qui devraient être abordés lors de la mise en œuvre de la proposition de Directive. SME a suivi chaque étape au niveau européen notamment la discussion au Parlement Européen et a fait un travail de lobbying pour l'inclusion de la définition du handicap s'inspirant de celle de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Ce traité, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, est le premier traité du 21<sup>ème</sup> siècle et il privilégie l'idée de l'universalité des droits de l'Homme en reconnaissant à tout un chacun le droit de participer à la société. Pour plus de détails sur la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, veuillez vous référer à la section précédente intitulée « Handicap et Santé Mentale ».

En 2008 ainsi qu'en 2007, SME a été impliquée dans le travail d'observation de la mise en application de la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe. Ce travail de veille consiste à rédiger un rapport après avoir vérifié que les rapports nationaux envoyés par les Etats parties de la Charte Sociale Européenne (CSE) reflètent bien la situation sur le terrain. Les Etats qui ont ratifié la Charte doivent envoyer leur rapport au Comité européen des Droits sociaux (CEDS) qui est l'instance responsable de superviser la mise en application de la CSE dans les Etats parties. Les membres de SME ont travaillé sur les rapports des Etats et ont renvoyé un rapport concernant la situation sur le terrain.

SME a suivi le travail de l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne (FRA : *Fundamental Rights Agency*), qui a entamé ses travaux en mars 2007 et qui va offrir des indications utiles au sujet des institutions européennes et des Etats membres sur les questions liées aux droits fondamentaux. SME a été associée aux consultations relatives à la coopération de l'Agence avec la société civile et elle y a apporté sa contribution. SME a notamment participé en 2008 à l'élaboration du programme de travail de l'Agence pour 2009.

La première réunion de la plateforme des droits fondamentaux a eu lieu à Vienne les 7 et 8 octobre 2008 et elle avait été organisée par l'Agence. Santé Mentale Europe était représentée à cette première réunion et elle en a assuré la présidence. La plateforme des droits fondamentaux (FRP : *Fundamental Rights Platform*) devrait être le canal principal de l'Agence permettant à la FRA d'avoir un travail de coopération et d'échange d'informations avec la société civile.

Le Comité de SME sur les droits de l'Homme et la santé mentale a eu une rencontre dans le cadre de la Conférence annuelle de SME à Aalborg et a continué ses travaux dans le domaine des droits de l'homme en lien avec la santé mentale et tenant compte des thèmes d'actualité des programmes européens.

### **Activités et événements phare de SME :**

- ❖ Rencontre avec le Comité de SME sur les droits de l'Homme et de santé mentale, Conférence annuelle de SME à Aalborg (**août**).
- ❖ Réunion de la Plateforme des Droits Fondamentaux à Vienne (**octobre**).
- ❖ Activité de rapportage de SME sur la mise en œuvre de la Charte Sociale Européenne, en coopération avec la Charte Sociale Européenne du Conseil de l'Europe (CoE) et le groupement des politiques sociales (**octobre - en cours**).
- ❖ Collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) ayant un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe (**en cours**).
- ❖ Participation au Comité des droits de l'Homme du Forum Européen des Personnes Handicapées (**en cours**).
- ❖ Participation au groupe de travail FRAND de la Plateforme Sociale - Droits fondamentaux et non discrimination (**en cours**).

Pour de plus amples informations sur ces différents projets, se référer au site internet de SME : <http://www.mhe-sme.org/en/our-work/human-rights-and-mental-health.html>

### **COMMUNICATION SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA SANTE MENTALE**

En 2008, SME a intensifié ses efforts pour mieux communiquer avec ses propres membres et les autres intervenants et le Bulletin et le site internet de SME ([www.mhe-sme.org](http://www.mhe-sme.org)) en sont l'illustration.

Le *site internet de SME* a fait l'objet de remaniements en 2008 et désormais il inclut des sections bien fournies sur la mission, les structures et les domaines de travail de SME. Ce site offre par ailleurs un aperçu des projets passés et actuels de SME. En outre, la section « Nouvelles et événements » inclut les communiqués de presse les plus récents. Une autre section importante du site internet de SME est consacrée aux publications et on y trouve les rapports, les articles et les documents politiques. Le site internet de SME constitue un moyen important d'information pour les professionnels de la santé mentale, les usagers des services, les partenaires sociaux, les élus politiques, le grand public etc. La preuve en est le nombre important de visiteurs de ce site. Il convient de noter que le site internet de SME est constamment réactualisé d'après les derniers développements politiques de l'UE qui sont en lien avec les domaines d'activité de SME.

Le *Bulletin de SME* est un outil important, et d'après l'évaluation des lecteurs un moyen utile et apprécié, qui a été remanié en 2008 afin de s'assurer que les membres de SME et les différents intervenants sont informés des activités de SME et des derniers développements politiques dans le domaine de la santé mentale.

Plusieurs *documents de communications, documents politiques et communiqués de presse* ont été publiés et largement diffusés par le secrétariat de SME, privilégiant plus particulièrement les priorités et les activités phare visant à influencer les axes de travail de l'UE.

### **Activités et événements phare de SME :**

- ❖ Rencontre du Comité de SME sur les droits de l'Homme et la santé mentale, la Conférence annuelle de SME, à Aalborg (**août**).

Conférence de SME : « *Diversité dans le domaine de la santé mentale et du bien-être – Opportunité pour un dialogue interculturel* » Aalborg, Danemark (**août**).

- ❖ Événement de SME au Parlement Européen : « *Assurer la santé mentale des jeunes au sein des sociétés européennes modernes* », sous la houlette des eurodéputés Poul Nyrup Rasmussen (Danemark) et Giovanni Berlinguer (Italie) (**décembre**).
- ❖ La publication en ligne du Bulletin mensuel de SME en français et en anglais (**en cours**).
- ❖ Réactualisation régulière et insertion d'éléments/données clef sur le site de SME, en français et en anglais (**en cours**).
- ❖ Publication de communiqués de presse et de documents politiques sur différentes thématiques (**en cours**).

Pour de plus amples informations sur les différents projets, consulter le site internet de SME : <http://www.mhe-sme.org/en.html>

### **Initiatives récentes de SME:**

En 2008, SME a axé son travail sur la question de genre dans le domaine de la santé mentale. On a d'abord abordé « Les femmes et la violence » et plus tard « les femmes et la violence au travail » qui a découlé du premier thème. Après avoir analysé les statistiques et les rapports relatifs à cette question, SME a introduit une demande de financement auprès de la Commission européenne le 22/04/08 pour le projet « Permettre aux victimes de se prendre en main, donner des leçons aux patrons (qui sera modifié pour devenir: La violence contre les femmes au travail ... parlons-en ! si la CE l'accepte) - les impacts de la violence et du harcèlement au travail sur la santé mentale des femmes ». La demande de financement a reçu une réponse positive de la Commission européenne le 5/11/08 et finalement le projet a été lancé en janvier 2009.

#### Objectifs de ce projet

Ce projet aura lieu sur deux ans. Au cours de la première année, les partenaires du projet vont recueillir des informations dans chacun des pays partenaires, en se basant sur un questionnaire préparé par SME, sur la situation de violence et de harcèlement contre les femmes au travail. En outre, ils vont identifier et recueillir les bonnes pratiques en privilégiant la prévention des problèmes de santé mentale découlant de la violence et du harcèlement contre les femmes sur le lieu de travail.

Pendant la deuxième année, dans le cadre du projet du site internet, on présentera une banque de données reprenant une sélection des « meilleures » pratiques recueillies. Ces bonnes pratiques seront ensuite reprises dans une brochure, comprenant également des informations générales sur le lien entre la violence et le harcèlement contre les femmes au travail et les problèmes de santé mentale. D'autre part, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation, on créera un poster pour illustrer très clairement l'importance de la prévention de la violence et du harcèlement contre les femmes au travail ainsi que les problèmes de santé mentale qui en découlent. Le poster, la brochure et la banque de données/site internet présentant les bonnes pratiques seront traduits dans toutes les langues du projet et seront également disponibles en anglais pour toucher les autres pays européens. Ils seront diffusés aux employé(e)s (par le biais des syndicats, des agences d'emploi, des ONG, des services socio-sanitaires), aux employeurs (à travers les organisations nationale et européenne d'employeurs) et au grand public (par le truchement des espaces publics).

Pour de plus amples informations sur ces différents projets, se référer au site internet de SME : <http://www.mhe-sme.org/en/our-projects/current-projects.html>